



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2019

N° 22

#### Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>49</b>	Nomenclature : 1.1.3.2
Membres en exercice .....	<b>49</b>	Numéro : 094-219400686-20190206- lmc128243-DE-1-1
Membres présents .....	<b>32</b>	Date réception : 11 février 2019
Membres excusés et représentés .....	<b>12</b>	
Membres absents non représentés .....	<b>5</b>	
Pour .....	<b>44</b>	
Contre .....	<b>0</b>	
Abstention .....	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote .....	<b>0</b>	

Le 6 février 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 31 janvier 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Étaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Thierry COUSIN, M. Roméo DE AMORIM.

**N° 22**

**OBJET : Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** l'avis de la Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 29 janvier 2019,

**CONSIDERANT** que :

Le marché de Fourniture et installation d'extensions du câblage réseau informatique arrive à échéance le 26 février 2019.

En conséquence, il est opportun de conclure un nouvel accord-cadre «à bons de commande», conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La dévolution de ce marché sera effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I°, 33, 36, 38 à 44, 67 à 68, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 5.000 et 80.000 euros hors taxes pour la première période et à 5.000 et 50.000 euros hors taxes pour la seconde période d'exécution.

Le marché prendra effet à sa date de notification pour se terminer le 14 décembre 2020. Il pourra être reconduit tacitement maximum 1 fois 12 mois.

La périodicité est donc fixée comme suit :

Période initiale : de la date de notification au 14 décembre 2020,

Deuxième période : du 15 décembre 2020 au 14 décembre 2021.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du Budget 2019.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

#### **Après examen et délibéré :**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **Fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 6 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

**N° 22**

**OBJET : Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en Préfecture  
le 11 février 2019  
et de l'affichage le 13 février 2019  
Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

LE MAIRE,



*Sylvain BERRIOS*  
Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

